

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 26 mai 2020 VERSION 1 - REDACTION
		CA du 26 mai 2020	Date de diffusion 12 janvier 2021

<p>QUALITEVET</p> <p>CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>MARDI 26 MAI 2020</p>

PRESENTS

Jacqueline BASTIEN – SNGTV Corinne BISBARRE – CNOV Samuel BOUCHER – SNVECO Patrick BOURDEAU – ONIRIS Gilles BOURDOISEAU – VETAGROSUP Christophe BRARD – SNGTV Charles François LOUF – AVEF	Djérène MASO – ENVA Fanny RALAMBO – ENV TOULOUSE Jean François ROUSSELOT – AFVAC Claire SCICLUNA – AVEF Invités : Guy HANNOTTE – QUALITEVET Laurent MANGOLD – QUALITEVET
--	--

ABSENTS REPRESENTES

Dominique BUZONI-GATEL - ONIRIS Isabelle CHMITELIN – ENV Toulouse représentée par Christophe DEGEURCE – ENVA représenté par Eric GUAGUERE – AFVAC représenté par	Patrick BOURDEAU Fanny RALAMBO Djérène MASO Jean Francois ROUSSELOT
---	--

ABSENTS EXCUSES

Françoise BUSSIERAS – SNVEL Claude BEATA – ZOOPSY Thierry CHAMBON – SNVEL Pascal FANUEL – CNOV Jean-Yves GAUCHOT - FSVF Jacques GUERIN – CNOV	Corinne JAUREGUY – SNVECO Stéphane LARRECHE – DGAL Nathalie MARLOIS – ZOOPSY Vanessa NETO – VETAGROSUP Laurent PERRIN – SNVEL Emmanuelle SOUBEYRAN – VETAGROSUP Philippe ULMER – Service Santé des Armées
--	---

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 26 mai 2020 VERSION 1 - REDACTION
		CA du 26 mai 2020	Date de diffusion 12 janvier 2021

Début de la réunion 9 h 30

En préambule, le Président Jean François ROUSSELOT demande que la réunion, qui se tient par visio-conférence du fait de la situation sanitaire COVID-19, soit enregistrée ; à l'unanimité, les participants donnent leur accord pour l'enregistrement des échanges.

1. Validation du compte-rendu du CA du 3 décembre 2019 :

Le compte rendu est présenté et approuvé.

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 3 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2. Représentation des organisations professionnelles au sein de QUALITEVET :

La question de la représentation des organisations professionnelles a été posée, ainsi que celle du nombre de représentants par organisation ;

Les statuts de QUALITEVET prévoient :

ARTICLE 4 - Composition

L'association est composée d'institutions représentatives de l'exercice vétérinaire quel qu'il soit.

Ces institutions sont représentées par leur président ou une personne déléguée. Elles sont membres de plein droit de l'association et du Conseil d'Administration. [...]

ARTICLE 12 - Conseil d'Administration – Composition - Election et Fonctionnement

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé des représentants des institutions définies à l'article 4 des présents statuts, membres de droit, afin de préserver les fondements de l'association. [...]

La présence physique ou par représentation de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations. [...]

ARTICLE 16 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration et sur la situation financière et morale de l'association. Elle approuve les comptes de l'exercice, vote le budget et les montants des cotisations, et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration. [...]

Elle se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande de la moitié au moins de ses membres

L'assemblée ne peut délibérer valablement que si le tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés. [...]

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres, présents ou représentés.

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 26 mai 2020 VERSION 1 - REDACTION
		CA du 26 mai 2020	Date de diffusion 12 janvier 2021

Chaque organisation doit nommer deux représentants « stables » (un titulaire et un remplaçant) afin de disposer d'un suivi à moyen/long terme des projets. Ces deux représentants peuvent être présents simultanément aux CA et AG et participer aux débats ; cependant, pour les prises de décision, chaque organisation ne dispose que d'un seul vote.

Le secrétaire général de QUALITEVET mettra à jour la liste de diffusion de QUALITEVET en demandant à chaque organisation siégeant au CA de nommer ses deux représentants.

Remarque :

Certains membres vont atteindre l'âge de l'arrêt d'activité (par exemple les Professeurs Gilles BOURDOISEAU pour VETAGROSUP et Patrick BOURDEAU pour ONIRIS) ; ils doivent se rapprocher de leur direction afin que cette dernière nomme un nouveau représentant.

3. Le point sur la trésorerie :

La trésorière Françoise BUSSIERAS étant absente, aucune présentation des comptes de trésorerie ne sera fait lors de ce CA et celle-ci est reportée à l'Assemblée générale de fin d'année. Le bureau se réunira préalablement à cette assemblée afin d'éclaircir certains éléments.

• **Règlements des cotisations :**

Toutes les organisations professionnelles sont à jour de leur cotisation, sauf ONIRIS ;

A la suite du dernier Conseil d'administration, Patrick BOURDEAU a contacté la direction de l'école pour mettre à jour ces cotisations ; Il n'a reçu aucun accusé de réception à ses courriels. La situation actuelle est préoccupante car la direction ne semble pas montrer d'intérêt pour le travail de QUALITEVET. Il sera important de renouer des liens après le changement de direction ; ce dernier aurait dû se faire durant le premier semestre 2020, mais à la suite de la crise de la COVID 19, il a été reporté.

QUALITEVET décide de ne plus relancer ONIRIS pour le moment et tentera de renouer des liens après le changement de direction.

4. Groupe de travail « Analyse de biologie clinique dans les établissements de soins vétérinaires » – Guy HANNOTTE

Le responsable du groupe de travail Guy HANNOTTE présente la version la plus achevée du travail actuel :

Le fil conducteur du travail est la qualité avec l'objectif de disposer de résultats fiables pour le diagnostic clinique, dans les trois étapes que sont le pré-analytique, l'analytique, et le post

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 26 mai 2020 VERSION 1 - REDACTION
		CA du 26 mai 2020	Date de diffusion 12 janvier 2021

analytique (exploitation des résultats), pour les analyses réalisées dans l'ESV (établissement de soins vétérinaires) ou en laboratoire de biologie vétérinaire externe.

Ce guide n'est pas un ouvrage de Biologie clinique dont il existe de nombreux modèles : il met en avant les points clefs de qualité :

- pour les méthodes indispensables à une pratique conforme des analyses biologiques,
- pour l'utilisation des matériels utilisés dans l'ESV,
- pour les prélèvements et en particulier ceux destinés aux laboratoires externes,
- pour la réalisation correcte des techniques analytiques pratiquées au sein de l'ESV.
- Et aussi par la présentation de témoignages ou de retours d'expérience, apporter des informations sur les matériels et pratiques ayant fait leurs preuves en ESV et sur les analyses utiles et techniquement accessibles .

1) Présentation du sommaire du guide :

Ce plan a subi de nombreuses évolutions au fil du temps et de la réflexion ; la version actuelle est la version n° 10 que Guy HANNOTTE présente et explique :

- A droite des documents, on remarque des indications de couleur :
 - En rouge, ce qui reste à faire ; donc le travail à ce jour non achevé ;
 - En vert, figurent les pistes qui ont été évoquées au cours du projet, puis abandonnées ;
- A droite le sigle « V » indique le niveau d'élaboration des fiches :
 - VO : fiche originale de l'auteur, non encore relue ;
 - V1 : fiche relue par le groupe de travail mais pas par son auteur en seconde lecture ;
 - V2 : fiche relue par le groupe de travail puis par son auteur ;
 - Plus tard apparaîtra une version V3 : version pré-définitive, validée par l'auteur et par le groupe de travail ;
 - Pour arriver à la version V4, définitive.

2) Sommaire :

- **Partie 1 : Généralités et Méthodes (fiches 1.2 à 1.9)**

Ces fiches présentent les notions indispensables à acquérir pour se familiariser avec la pratique des analyses biologiques dans une démarche de qualité, en particulier pour celles réalisées en ESV.

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 26 mai 2020 VERSION 1 - REDACTION
		CA du 26 mai 2020	Date de diffusion 12 janvier 2021

Toutes ces fiches en sont à leur version finale. Ce sont des fiches synthétiques, riches et indispensables.

- **Partie 2 : utilisation adéquate des outils (fiches 2.1 à 2.4)**

Elle traite de l'équipement de base pour réaliser des analyses biologiques de qualité au sein d'un ESV.

- microscope, centrifugeuse, refractomètre : les fiches sont assez précises car il s'agit du matériel de base.
- analyseurs portables - tests rapides à lecture visuelle : les fiches abordent principalement les questions à se poser avant de les utiliser.

- **Partie 3 : Fiches techniques par spécialité (fiches 3.1 à 3.6)**

- Hématologie : Prélèvements, frottis, NFS, taux de réticulocytes, coagulation, Groupes sanguins
- Biochimie : Prélèvements,
Les fiches dédiées initialement à l'exploration biologique ont été abandonnées car trop « biologie clinique » ; elles ne traitaient pas de l'aspect « qualité des analyses » dépendant essentiellement du bon fonctionnement des analyseurs.
- Exploration endocrinienne : la fiche traite principalement de la phase Pré-analytique.
- Examen des urines : l'analyse des urines et l'examen du culot de centrifugation ont fait l'objet d'un développement technique.
- Coprologie des herbivores, des carnivores et des NAC ; 3 fiches au stade V2
- Dermatologie : dermatoses parasitaires, dermatophyties et levures chez les animaux de compagnie et examen dermatologique chez les bovins et équidés : 4 fiches au stade de la première lecture

- **Partie 3 : Infectiologie (fiches 3.7 à 3.9)**

Il s'agit d'un domaine complexe ; la subvention accordée par le Plan Eco-antibio2 suppose une démarche générale du guide orientée vers les principes de qualité dans la pratique et en particulier dans le pré-analytique et une partie consacrée à l'infectiologie.

Un consensus a été trouvé dans une approche permettant de définir les meilleures pratiques : la qualité des prélèvements, les possibilités analytiques et les limites dans ce domaine des ESV, l'importance des échanges entre les vétérinaires cliniciens et les biologistes vétérinaires.

D'où un large développement associant l'ensemble des acteurs dans 8 fiches :

- Les tests rapides à orientation diagnostique.

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 26 mai 2020 VERSION 1 - REDACTION
		CA du 26 mai 2020	Date de diffusion 12 janvier 2021

- Comment externaliser en confiance ses analyses dans un laboratoire spécialisé
- Analyse bactériologique : l'existant et le futur : techniques conventionnelles et nouvelles
- La place de L'ESV dans l'examen bactériologique : le pré-analytique essentiellement
- L'analyse bactériologique du lait dans l'espèce bovine : les conditions de sa réalisation dans un ESV.
- Antibiogrammes appliqués aux germes isolés de mammites en ESV.
- Les analyses sérologiques
- Les analyses PCR

Pour l'ensemble de ces fiches, le groupe de travail devra résoudre le problème de la présentation : en effet, les fiches ont été rédigées par des auteurs différents, sans qu'une trame unique et homogène n'ait été définie en amont. Le groupe s'oriente vers la décision de conserver, pour chaque fiche l'approche proposée par l'auteur avec la participation active du groupe de travail pour la pertinence des informations et la lisibilité.

- **Partie 4 : l'équipement du laboratoire de l'ESV et la stratégie analytique par espèce**

Un objectif : apporter au lecteur des informations qui lui seront utiles pour concevoir son laboratoire et pour développer son offre de service en analyse

- Organisation physique et équipement de l'ESV
- Gestion économique : calcul des coûts liés à l'investissement, à la maintenance, aux produits réactifs, au temps passé etc.
- Besoins au chevet de l'animal pour les chiens et les chats, les équidés, les ruminants, les NAC

Cette partie sera abordée sous la forme de témoignages et de retours d'expériences

3) Bilan d'étape :

Actuellement, environ 90 % des fiches sont rédigées à un stade variable de V0 à V2 avec des navettes entre le groupe de travail et les auteurs.

Le projet prend forme de façon très positive. Mais il reste beaucoup à faire avant l'édition.

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 26 mai 2020 VERSION 1 - REDACTION
		CA du 26 mai 2020	Date de diffusion 12 janvier 2021

4) Discussion :

Le Conseil d'administration de QUALITEVET n'émet pas de commentaire sur la construction et la rédaction de ce guide.

- **Problème du « Timing » :**

Le temps imparti par la convention passée avec la DGAL est désormais dépassé ; or il reste du travail à réaliser. Le groupe de travail dispose cependant d'une flexibilité, ceci d'autant plus qu'il apportera la preuve que ce travail initié il y a deux ans, est bien avancé.

Le sujet à traiter s'est révélé assez complexe mais aujourd'hui le groupe de travail a trouvé la ligne directrice à suivre en orientant le guide vers la notion de recherche de qualité, et en prenant la décision d'éliminer toutes les pistes non concernées par cette recherche.

D'ici fin 2020 les fiches auront atteint le niveau V3 c'est-à-dire la version prête à être confiée à un graphiste ou un maquettiste.

Les questions posées sont :

- Un premier versement du financement octroyé par la DGAL a été effectué en début de travail ; le solde sera versé lorsque le travail définitif sera remis. Quelle est la date butoir pour obtenir ce financement complémentaire ? : Il faut repartir de la convention signée, retrouver cette date butoir afin de faire une demande d'avenant sur la durée des travaux, pour ne pas perdre le financement de la DGAL.
- La convention prévoit une durée des travaux de 28 mois à partir de la date de notification donnée par le ministère ; la lettre étant datée du 11 janvier 2018, la date de remise des travaux était pour mai 2020.
- La partie infectiologie est à terminer en priorité puisque le financement de la DGAL concerne cette partie.

Il est décidé de demander un avenant pour une prolongation d'un an. Jean François ROUSSELOT, Guy HANNOTTE et Jacqueline BASTIEN sont chargés de gérer cette demande. La convention a été signée entre la DGAL et QUALITEVET, c'est donc au Président de QUALITEVET de porter la demande.

- **Deux éléments restent à traiter en urgence :**

- **Finaliser le sommaire** : il sera indispensable pour déposer la demande de report auprès de la DGAL, car il sera nécessaire de joindre un rapport à cette demande d'avenant afin de donner l'état d'avancement du travail. Il faut aussi vérifier si une remise d'un rapport intermédiaire est prévue dans la convention.

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 26 mai 2020 VERSION 1 - REDACTION
		CA du 26 mai 2020	Date de diffusion 12 janvier 2021

-Trouver un titre : si les bonnes idées sont les bienvenues, le groupe de travail est sans doute le plus apte à trouver ce titre ; celui-ci devra faire référence à la notion de « Guide des bonnes pratiques » afin que le travail de QUALITEVET soit homogène.

Le titre doit évoquer les deux modes d'utilisation du guide par le vétérinaire :

- Soit sous la forme d'un document à feuilleter de façon ponctuelle pour une recherche d'information sur un prélèvement ou une analyse,
- Soit sous celle d'un document aidant l'ESV dans sa démarche qualité pour ses services en biologie clinique.

Le vétérinaire qui s'engage dans certaines analyses doit être prudent, et la lecture du guide doit lui permettre de juger des analyses qu'il est capable de réaliser et des compétences dont il dispose au sein de son établissement de soins. Le guide traitera aussi la notion de qualité des analyses et des critères à prendre en compte pour garantir cette qualité (méthodes de conservation – de réalisation ...) c'est-à-dire ce qui fait qu'une analyse peut être considérée comme fiable.

- Le guide et ses rédacteurs ont pris en compte ces réflexions et le guide a pour enjeu de réunir ces notions complexes et de tenir une ligne médiane incluant toutes ces données ; d'où la complexité du travail réalisé depuis deux ans.

• **Autres questions :**

- Aucune marque ni aucun nom d'appareil ne seront donnés ; en revanche le guide est conçu pour donner au praticien un certain nombre d'éléments lui permettant d'évaluer, à intervalles réguliers, les performances de son appareil, la validité des TRODS qu'il utilise, leur fiabilité ...
- Rachat des cliniques par des chaînes : certaines pratiques vont basculer en même temps que le mode d'exercice. Les vétérinaires travaillant dans ces chaînes n'auront sans doute plus le choix du laboratoire avec lequel ils pourront travailler. Les groupements d'achats pourront aussi un jour, comme les chaînes de cliniques, orienter le choix du vétérinaire, ce qui peut représenter un problème.
- Le guide veut mettre en valeur le vétérinaire et les choix qu'il a à faire, et lui laisser cette liberté de choix ; il veut aussi aider le vétérinaire à choisir ses analyses et à construire son laboratoire en tenant compte du contexte dans lequel il travaille.
- Jean-François ROUSSELOT a été interrogé par la commission CGAER qui étudie la biologie vétérinaire : ils sont intéressés par la connaissance de ce guide car ils considèrent qu'il est bien que la profession se mobilise pour donner un cadre de qualité à la profession

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 26 mai 2020 VERSION 1 - REDACTION
		CA du 26 mai 2020	Date de diffusion 12 janvier 2021

vétérinaire, sans pour autant aller vers des niveaux de démarches COFRAC. (Démarche qualité avec résultats traçables ...) ; le plan du guide leur sera transmis.

5. Groupe de travail « Guide Hygiène dans les établissements de soins vétérinaires » - Laurent MANGOLD

Une présentation du Guide désormais finalisé dans sa version 1 est faite par Laurent MANGOLD dans sa forme E-book ; cette forme sera à promouvoir car adaptée aux IPADS.

- Il reste encore 3 « coquilles » qui ont été repérées et seront corrigées dès ce soir.
- La couverture signale la version actualisée : aujourd'hui « version 1 - mai 2020 ».
- On trouve ensuite le sommaire, puis la préface et enfin les fiches.
- Les pages blanches correspondent à un choix de mise en page (fiches resto verso avec page 1 à gauche, mais quelques fiches ont 3 pages et certains affichables n'en ont qu'une) ; elles permettront une prise de notes par le praticien qui se l'appropriera;

1) Présentation d'une version « Béta » :

Une version « bêta » non aboutie a été présentée à l'ENVT dans le cadre de son accréditation A3EV, qui était très axée sur un référentiel qualité ; à cette occasion le travail de QUALITEVET a été salué par les accréditeurs, en particulier la partie auto-évaluation du guide (il s'agissait d'un jury européen). Certaines affiches ont aussi été déployées pour l'accréditation. Fanny RALAMBO transmettra une première synthèse sur les avis recueillis au Conseil d'administration.

À la suite de la diffusion de cette version Béta, un sondage a été réalisé auprès des cliniciens et des étudiants ; les avis sont très positifs et l'ENV de Toulouse attend la publication définitive de la version finale pour faire paraître le guide sur sa plateforme Moodle.

2) Financement de la DGAL :

En priorité, il faut rédiger un rapport et l'envoyer à la DGAL car elle doit être informée en priorité puisqu'elle finance le guide. Le budget global était de 38 000 euros, avec un acompte de 25 000 euros versé au début des travaux ; le solde de 13 000 euros ne pourra être versé qu'à la remise finale du guide.

Jean François ROUSSELOT se charge de rédiger le rapport et de l'envoyer à la DGAL en même temps qu'il demandera la demande du délai supplémentaire pour le guide Analyses biologiques.

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 26 mai 2020 VERSION 1 - REDACTION
		CA du 26 mai 2020	Date de diffusion 12 janvier 2021

3) Mise en ligne du Guide :

Cette mise en ligne devrait pouvoir se faire dans les jours à venir, au maximum d'ici la fin du mois de mai.

- Pour la mise en ligne sur le site, demander à Claude BEATA ;
- Mettre en ligne les deux formats PDF et e-book ;
- Rédiger une courte note de présentation signée par QUALITEVET et qui pourra être reprise par toutes les organisations professionnelles.

4) Communication :

Il faut définir les axes de communication sur ce guide, et profiter de sa promotion pour relancer celle des autres guides déjà en ligne ainsi que du travail réalisé par QUALITEVET (ce qui a déjà été fait, ce qui va paraître...).

- Presse: la presse professionnelle générale et les revues des organisations professionnelles. La Dépêche Vétérinaire et la Semaine Vétérinaire seraient très intéressées, y compris pour la publication de fiches ; l'Essentiel doit être contacté.
- Prévoir si possible une interview du président de QUALITEVET ;
- Prévoir un film avec Laurent MANGOLD ? à mettre ensuite en ligne sur le site de QUALITEVET ?
- Envisager la publication d'une fiche par mois ?
- Prévoir des interventions dans les congrès qui devraient pouvoir se dérouler à l'automne, en particulier sur les stands des organisations professionnelles : l'AVEF a déjà fait une présentation en 2019 et la renouvèlera ; une présentation est d'ores et déjà incluse dans le programme du congrès de l'AFVAC à BORDEAUX à l'automne ; le programme du congrès de la SNGTV est déjà défini donc seule une présentation sur le stand de la SNGTV pourra être faite.
- Organiser une conférence de presse de présentation du Guide : il s'agit là d'une étape importante, mais est-ce possible actuellement compte tenu de la situation sanitaire ?

Prévoir un plan de communication : Corinne BISBARRE se rapprochera d'Anne LABOULAIS au CNOV et Fanny RALAMBO propose de passer par les chargés de communication des écoles qui peuvent préparer de courtes interviews à diffuser ensuite par divers moyens de communication ; il faudra s'appuyer sur ce réseau des chargés de communication des quatre écoles car cela peut être un moyen de communication puissant et large.

6. Guide des Bonnes Pratiques du médicament vétérinaire (GBPMV) :

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 26 mai 2020 VERSION 1 - REDACTION
		CA du 26 mai 2020	Date de diffusion 12 janvier 2021

1) Démarche de reconnaissance de conformité à la CBPMV (Charte de Bonnes Pratiques du médicament vétérinaire) pour l'année 2020

Le comité de reconnaissance s'est réuni par visio-conférence les 19 mars et 7 avril 2020 : compte rendu synthétique :

Etaient présents : Pierre SANS, Président du comité de pilotage, JF. ROUSSELOT (AVAC) , G. BOSQUET (SNGTV) , X. D'ABLON (AVEF), S. BOUCHER (SNGTV) J. BASTIEN (SNGTV), H. POULIQUEN et I COUPEY (Assistante du comité).

Composition du comité :

Hervé POULIQUEN a accepté la vice-présidence ; Anne HEMONIC (IFIP) a accepté de faire partie du comité dans le collège utilisateur. Ceux-ci désigneront un suppléant.

Etablissements engagés dans la charte et qualifiés :

- 17 structures sont engagées dans la démarche ;
- 11 structures, représentant une quarantaine de sites, ont présenté un dossier pour obtenir leur reconnaissance de conformité à la CBPMV pour 2020 : 9 d'entre elles l'ont obtenue, pour 2 d'entre elles la qualification est suspendue.

Fonctionnement

Il est décidé de demander aux établissements de fournir à l'avenir tous leurs documents sous forme numérisée pour faciliter la gestion des dossiers par le secrétariat de la SNGTV.

Tous les documents relatifs aux établissements vétérinaires sont désormais stockés sur le cloud de la SNGTV de façon sécurisée et accessibles aux membres du copil. Les documents relatifs aux audits y seront disponibles pour les auditeurs.

Un auditeur devra être recruté ; François Gary de la société Phylum a été contacté pour faire un programme de formation et un devis.

Actualisation et révision des documents fondateurs du Guide :

La dernière proposition de modification des documents a été diffusée au comité de pilotage. Le retour des remarques et proposition sont attendus sous quinzaine.

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 26 mai 2020 VERSION 1 - REDACTION
		CA du 26 mai 2020	Date de diffusion 12 janvier 2021

2) Révision du référentiel GBPMV :

- Evolution du guide :

Le guide nécessite une révision et une actualisation des fiches et du questionnaire d'auto-évaluation. Cette actualisation doit permettre éventuellement de modifier le maquetage des fiches. Il faut prévoir d'actualiser le questionnaire d'autoévaluation et de créer si nécessaire des items nouveaux. La continuité des évaluations en cours devra être prévue ainsi que la sauvegarde des évaluations précédentes.

Un groupe de travail sera constitué, formé de 3 intervenants issus des 3 principales organisations à vocation technique adhérentes de QUALITEVET. Pour rappel le nombre de jours de travail a été validé lors du CA du 3 décembre 2019 (14 journées de travail de mise à jour).

- Mise à jour du site GBPMV suite à l'actualisation :

Louis PERRIN co-gérant de la société MECAoctet continue à s'occuper du GBPMV (ex. PROXYM à l'origine de la mise en ligne du guide). Le site livré permet une autonomie de QUALITEVET dans la gestion du guide, et Jérôme DEFACHELLE a été formé à réaliser des modifications ; Louis PERRIN propose de faire un tutoriel permettant de réviser les méthodes de modifications et de créer un site miroir en dupliquant le site afin de tester les modalités de mise à jour en toute tranquillité. Ce tutoriel pourra être réutilisé par la suite pour chaque modification à apporter ; ainsi le guide pourra évoluer en autonomie.

Un premier devis a été fourni par la société MECAoctet qui donne une fourchette de 1350 € à 2000 € HT selon le travail à fournir pour mettre à jour l'ensemble du GBPMV. A ce devis, il faut ajouter le coût du temps de modifications à réaliser par une personne encore non identifiée ; Jacqueline Bastien pourra l'aider en tant qu'administrateur. Le risque identifié est que les modifications ne soient pas simples à faire, et qu'il soit nécessaire d'être assisté par Louis PERRIN.

Discussion : ne serait-il pas judicieux de demander à Louis PERRIN de faire lui-même les modifications ? ou demander à Isabelle COUPEY de la SNGTV ?

Décision est prise d'attendre d'avoir le tutoriel et le site miroir, puis de faire un essai pour estimer le temps nécessaire à modifier une fiche.

Le CA valide le devis de Louis PERRIN pour les premières prestations ; et si besoin, envisagera d'accepter la facturation d'autres interventions selon le devis présenté.

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 26 mai 2020 VERSION 1 - REDACTION
		CA du 26 mai 2020	Date de diffusion 12 janvier 2021

7. Site Internet de QUALITEVET :

La question se pose de faire évoluer la méthodologie et la présentation générale du site internet de QUALITEVET. Faut-il envisager de changer de système, voire de modifier totalement le support du GBPMV ? Faut-il envisager une refonte totale du site de QUALITEVET, afin d'évoluer vers un nouveau site plus moderne, permettant d'intégrer l'ensemble des guides mis à disposition. ?

De l'avis général, pour l'instant le site est fonctionnel et représente des investissements passés importants pour QUALITEVET qui est une association modeste. Il convient donc de bien évaluer ce que la création d'un site plus moderne pourrait apporter en valeur ajoutée pour les utilisateurs.

Si on reprend l'historique, la construction et le financement du GBPMV représentent d'importants efforts antérieurs.

Il apparaît sage, pour ce premier gros toilettage du GBPMV, de continuer à s'appuyer sur l'existant. Dans l'avenir, il sera sans doute intéressant de se pencher sur le site et d'en envisager une refonte globale afin d'évoluer vers une version plus moderne voire plus pratique.

8. MACSF :

Le dossier est pour l'instant à l'arrêt par manque de temps pour faire avancer le projet ; une chambre des erreurs devait être constituée à l'occasion d'un congrès, exemple de travail conjoint avec la MACF et la prévention médicale. Cet atelier ne sera pas prêt pour le congrès de l'AFVAC de Bordeaux prévu à l'automne, car la pandémie a perturbé nos organisations.

9. Groupe de travail Anesthésiques Volatils – Claire SCICLUNA :

A ce jour, il n'existe aucune valeur limite réglementaire concernant l'exposition aux anesthésiques volatils, même en médecine humaine ; en revanche il existe des recommandations ARS pour la médecine humaine

1) Contexte :

2019 : La CRAMIF d'Ile De France et son chef du laboratoire de toxicologie prennent connaissance de la thèse menée par Dr Vet Luca ZILBERSTEIN qui comprend un travail de mesures dans les salles de chirurgie de l'ENVA, mais il semble qu'elle en fasse une mauvaise interprétation.

La CRAMIF d'Ile de France prend contact avec des cliniques vétérinaires d'Ile De France afin de les visiter et d'évaluer les inhalations gaz anesthésiques. Certaines structures ont refusé, d'autres ont contacté Catherine ROY qui a pris contact avec la CRAMIF afin d'expliquer qu'il existait des groupes de réflexion au sein de la profession. S'en suivent des discussions avec les responsables des anesthésies et/ou de la gestion des risques, et des mesures sont effectuées au sein des

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 26 mai 2020 VERSION 1 - REDACTION
		CA du 26 mai 2020	Date de diffusion 12 janvier 2021

structures.

Les cliniques visées sont :

- Canine : BOISSY SAINT LEGER, MEAUX, FREGIS
- Equine : GROBOIS
- Les premières visites des cliniques de BOISSY SAINT LEGER et GROBOIS ont été faites fin 2019.
- Les mesures seront financées par la CRAMIF.

2) **Avancement :**

- 2020 : il est prévu d'effectuer des mesures, en travaillant ensemble : la CRAMIF, les cliniques vétérinaires, Catherine ROY et QUALITEVET ; il serait prudent que Catherine ROY ou un acteur professionnel neutre soit présent lors des mesures.
- Ces mesures seraient effectuées sur deux personnes en salle d'anesthésie : un anesthésiste et un chirurgien ou une ASV.
- Ces mesures seraient effectuées un jour représentatif en activité chirurgicale.
- Au moyen d'un capteur « collier » situé au niveau du cou.
- Dans le même temps, des mesures d'ambiance seraient faites en salle de chirurgie, en salle de réveil ou au chenil ou en box de réveil.

3) **Proposition :**

Créer un groupe de travail de l'analyse des mesures :

- Les résultats des mesures devront être analysés par un groupe de travail créé par QUALITEVET comprenant des membres de QUALITEVET + Catherine ROY + Luca ZILBERSTEIN ; il faudra s'interroger pour intégrer la médecine du travail et la DIRRECTE.
- Cliniques vétérinaires proposées : ADVETIA pour une clinique canine et BREVIAIRES pour une clinique équine.

4) **AUTRES PRODUITS CHIMIQUES :**

Des études sont en cours sur l'acide acétique, le formol ... ces études qui risquent d'impacter les vétérinaires lors d'éventuelles inspections du travail ne correspondent pas aux pratiques vétérinaires.

Il faut sans doute envisager de rédiger un guide des bonnes pratiques en anesthésiques vétérinaires mais aussi en produits chimiques.

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 26 mai 2020 VERSION 1 - REDACTION
		CA du 26 mai 2020	Date de diffusion 12 janvier 2021

5) RISQUES PROFESSIONNELS :

Il faudrait savoir quelle est la gouvernance en matière de risques professionnels, et si elle est diligentée par la CRAMIF. La médecine du travail traite des risques professionnels, mais il faudrait identifier qui inscrit les produits sur la liste des produits à risque, qui rédige les législations et qui représente la profession.

Création d'un groupe de travail qui commencera par traiter des anesthésiques volatils puis abordera les autres risques chimiques ;

Pilote : Claire SCICLUNA

Membres pressentis : Luca ZILBERSTEIN, Catherine ROY, Corinne BISBARRE pour QUALITEVET.

Chaque organisation professionnelle sera sollicitée pour mandater une personne.

10. Toxoplasmose – Gilles BOURDOISEAU – Patrick BOURDEAU

Les vétérinaires rencontrent des difficultés de gestion de leurs collaboratrices dont la sérologie est négative vis-à-vis de la toxoplasmose au moment de leurs grossesses. Cette maladie est définie dans un article du code du travail qui rend la sérologie vis-à-vis de la rubéole et de la toxoplasmose obligatoire dans les deux premiers mois de grossesse.

- Si la sérologie est positive c'est qu'il y a immunisation ;
- Si la sérologie est négative, il n'y a pas d'immunité ; Dans ce cas, l'employeur doit entrer en contact avec la médecine du travail : La solution consisterait en un aménagement du poste de travail afin que la salariée échappe autant que possible aux contacts chats ; pour l'instant, cet aménagement du poste de travail est la seule solution, encore faudrait-il le définir de façon précise. Si les aménagements ne sont pas possibles ou non validés par le médecin du travail, la législation du travail s'impose et la salariée est mise en arrêt de travail.

Des travaux démontrent que le chat n'est pas la seule source de toxoplasmose et même que c'est une source accessoire, les sources majeures étant alimentaires.

Actuellement la proportion de femmes séronégatives ne fait qu'augmenter : il y a 30 ans, 80 % des femmes étaient séropositives ; actuellement cette séropositivité s'effondre. Dans le même temps, le nombre de chats animaux de compagnie a été multiplié par 3. Mais la plupart des études sur la toxoplasmose du chat sont faites sur des chats errants, circulant dans les fermes, mangeant des souris, qui sont des chats infestants sous la forme ookystes.

Une étude faite par le DV Patrick BOURDEAU sur les chats des propriétaires des écoles vétérinaires (chats venus pour vaccination, maladies aiguës, chroniques ...) a montré qu'un très

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 26 mai 2020 VERSION 1 - REDACTION
		CA du 26 mai 2020	Date de diffusion 12 janvier 2021

faible pourcentage était séropositif (à peine 30 %). Le taux de séropositivité n'est pas lié à l'âge, les chats s'infestant tout au long de leur vie.

Le risque qu'un chat s'infeste durant la période de grossesse de sa propriétaire est de 1,2 % sur toute sa grossesse ; si on retire la période avant la déclaration de grossesse à l'employeur (déclaration à 3 mois) et celle du congé maternité, le risque chute à 0,2 % durant la période d'exposition de nos collaboratrices.

Cette réalité est connue des médecins ; mais il faudrait rechercher comment faire changer la législation du travail ? l'Ordre ou le syndicat pourraient-ils intervenir ?

Une étude comparative a été menée à propos des modes de vie des chats positifs par rapport à celui des chats négatifs, et a montré qu'il n'y a aucun critère qui permette d'identifier des facteurs de risques prédisposant un chat à devenir positif . D'autres études ont été menées sur les propriétaires de chats, leurs habitudes familiales, alimentaires, et là encore, il n'y a pas de facteur de risque majeur identifiable.

La toxoplasmose circule dans l'environnement à bas bruit, notamment via les oiseaux (poulets, rapaces ...). La présence d'un chat dans le cercle familial n'est donc pas un critère d'apparition de toxoplasmose chez les femmes séronégatives ; en revanche la consommation de viande crue en est un (la congélation élimine les toxoplasmes), quant aux légumes cultivés en serres ils ne sont pas exposés aux déjections félines. Cependant le facteur « présence du chat » n'étant pas nul, un employeur ne peut pas se permettre de prendre un risque.

Il est décidé de rédiger 2 notes :

- Une à destination des vétérinaires, afin qu'ils puissent informer leurs salariées, et même leurs clientes.
- Une à destination de l'administration ; il est à craindre qu'elle n'écoute que la médecine humaine, et pas des parasitologues vétérinaires. Il faudrait convaincre quelques parasitologues humains de co-signer une note générale, sinon la profession vétérinaire ne sera pas crédible. Une telle note contribuerait à la notion de « one health ».
- La situation actuelle Covid-19 perturbe encore plus les points de repère des perceptions des affections.

11. Question diverse :

Monsieur Cyril METIVIER rédige actuellement un mémoire de master en management et administration des entreprises sur le thème de la qualité au sein des structures de soins vétérinaires canines en France. Il a contacté Jean-François ROUSSELOT car il s'intéresse à QUALITEVET.

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 26 mai 2020 VERSION 1 - REDACTION
		CA du 26 mai 2020	Date de diffusion 12 janvier 2021

Jean François ROUSSELOT propose de l'inviter au prochain CA de QUALITEVET. Cette proposition est acceptée.

La prochaine réunion de QUALITEVET est fixée au
MARDI 12 JANVIER 2021
DE 9 H 15 à 12 h 30
Par visio-conférence au moyen de ZOOM
Les lien et code de connexion vous seront envoyés dans les jours
précédents

Fin de la réunion 16 h 30

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET